



CITÉ DE L'ÉNERGIE



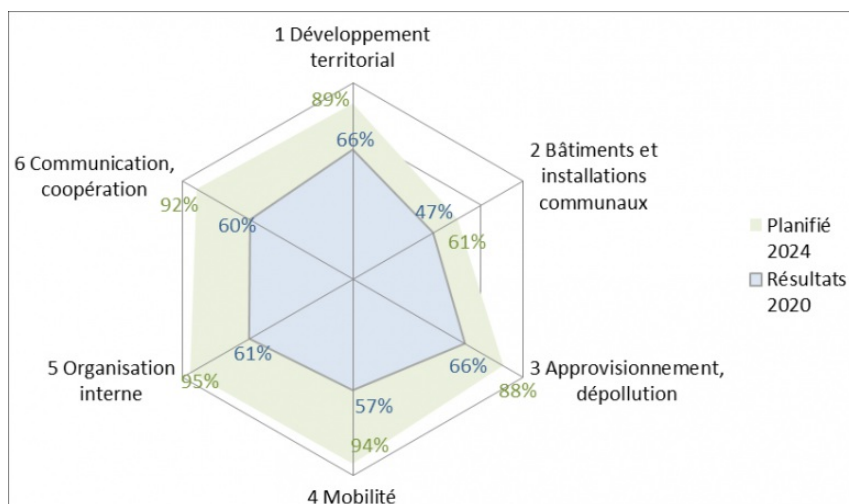
Sav
« Pa

Le label Cité de l'énergie récompense les communes qui œuvrent de manière continue en faveur de l'énergie et du climat, au travers d'une stratégie clairement définie et d'un plan d'action concret.

La commune de Savièse est membre de l'association Cité de l'énergie depuis l'année 2019. Elle a obtenu pour la première fois le label Cité de l'énergie en novembre 2020.

Le tableau ci-après présente les résultats de l'état des lieux actuel et l'atteinte de 60% qui remplit l'exigence minimale de 50% pour obtenir le label.

État des lieux Cité de l'énergie	Résultats 2020
1 - Développement territorial	66%
2 - Bâtiments et installations communaux	47%
3 - Approvisionnement, dépollution	66%
4 - Mobilité	57%
5 - Organisation interne	61%
6 - Communication, coopération	60%
Total	60%



Un plan d'action permet de mettre en œuvre la stratégie adoptée par la commune afin d'atteindre ses objectifs. Il s'étend sur 4 ans, correspondant ainsi à la durée du label Cité de l'Energie, avant le prochain audit qui aura lieu en 2024.

Ce plan d'action comprend une liste de mesures, un échéancier, un ordre de priorité, un budget (mandats externes ou réalisations en interne) et l'indication des responsables de la mise en œuvre. Il est ambitieux et équilibré, touchant tous les domaines Cité de l'énergie.

En 2024, si toutes les actions sont terminées, la commune de Savièse remplira 87% des exigences de cité de l'Energie lui permettant peut-être de prétendre au label Gold (75% des exigences remplies).

Cité de l'énergie